

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-8

présenté par
M. Collard et M. Bompard

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'enrayer une immigration excessive et coûteuse, il conviendrait d'encourager la natalité dans les familles françaises.

Or, le système du quotient familial, même s'il ne concerne que les contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu, reste traditionnellement une des composantes essentielles des politiques françaises en faveur de la famille.

Il serait donc dangereux de plafonner une fois de plus cet avantage fiscal et d'envoyer aux familles françaises un signal très négatif quant à la volonté gouvernementale d'encourager notre natalité.